


Numéro	DL200824-CI03	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Définition d'un projet et création d'un emploi de chargé de mission communication par le biais d'un contrat de projet	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 28 septembre 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Catherine BONN MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Valérie HEIM ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	22 septembre 2020
Date de publication délibération :	1 ^{er} octobre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	1 ^{er} octobre 2020

IV. PERSONNEL

1. DÉFINITION D'UN PROJET ET CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION COMMUNICATION PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT DE PROJET

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Seuls les emplois non permanents sont concernés : les contrats de projets ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Le projet identifié, dans le cadre du contrat de projet, concerne la refonte du site Internet de la collectivité, la création d'une web-tv et la communication, notamment vidéo, autour des projets de la mandature.

Les objectifs de ce projet sont de deux ordres :

- Elaborer et impulser une politique globale de communication via différents media autour des projets de la mandature, organiser sa mise en œuvre ;
- Piloter le projet de refonte du site Internet de la collectivité et de création d'une web-tv.

La durée estimée pour la réalisation de ce projet est de trois ans et nécessite la présence d'un agent à temps complet.

Les missions dans ce cadre sont les suivantes :

- Conseil et assistance des élus, promotion de l'action publique ;
- Gestion administrative et financière des projets en matière de communication ;
- Coordination d'une stratégie de communication en ciblant les messages en fonction des supports de communication et des publics. Création d'une web-tv et communication audio-visuelle ;
- Valorisation des projets de la mandature ;
- Suivi de la fabrication du magazine municipal ;
- Coordination des relations avec la presse et les différents médias ;
- Conception et organisation des événements en lien avec le Cabinet du Maire ;
- Participation à des réunions ;
- Rédaction d'articles, de dossiers thématiques, de bilans.

Il est proposé de créer, selon le projet et les missions définis ci-dessus, un emploi non permanent de Chargé de mission communication à temps complet par le biais d'un contrat de projet et de permettre le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A, Attaché territorial, pour une durée de 3 ans.

Numéro	DL200824-CI03	2/2
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

Les candidats devront posséder le profil ci-après :

- BAC + 5 dans le domaine de la communication ;
- 2 ans d'expérience sur le même type de fonctions ;
- Savoir manager et gérer des projets transverses ;
- Connaître l'environnement juridique et administratif des collectivités territoriales et la commande publique ;
- Connaître les principaux langages de la communication et maîtriser les différentes techniques (écrit, multimédia, ...) ;
- Connaître les règles générales du droit appliquées à la communication ;
- Avoir une bonne culture générale ;
- Posséder des qualités relationnelles et savoir créer une organisation de travail d'équipe efficace ;
- Maîtriser l'outil informatique et les réseaux sociaux ;
- Posséder des qualités rédactionnelles et faire preuve d'esprit de synthèse ;
- Etre à l'écoute, faire preuve de diplomatie et de neutralité ;
- Etre disponible, réactif et force de proposition ;

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'attaché territorial et sera comprise entre les indices bruts 444 et 995.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération relative au RIFSEEP, en date du 18 mai 2017 est applicable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un emploi de Chargé de mission communication à temps complet, pour une durée de 3 ans, par le biais d'un contrat de projet, selon les conditions et la proposition ci-dessus ;**
- **de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **29** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Abstentions : **6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

